

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 28 Février 2022

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : MM. Denis GAROD et Guillaume COMBIER.

M. Emmanuel CHERMETTE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 Janvier est adopté à l'unanimité.

Budget M49 – Assainissement

- **Compte administratif 2021 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la comptabilité assainissement s'élevant à :

- Dépenses d'exploitation : 38 472.81€
- Recettes d'exploitation : 74 619.34€

Soit un excédent d'exploitation de 36 146.53€

- **Excédent d'exploitation de clôture : 36 146.53€**

- Dépenses d'investissement : 129 770.54€
- Recettes d'investissement : 266 420.79€

Soit un excédent d'investissement de 136 650.25€

- **Excédent d'investissement de clôture de 24 905.33€**

Les restes à réaliser présentent un déficit de 29 000€

- **Compte de gestion 201 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur pour la comptabilité assainissement.

- **Budget 2022 de la comptabilité assainissement :**

Le Conseil Municipal adopte le budget 2022 qui s'équilibre

- En section de fonctionnement à 67 558.25 €
- En section d'investissement à 217 582.21 €

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété en vente rue des Bruyères.

Attributions des subventions 2022

Le Conseil Municipal vote 5 695 € de subventions à diverses associations pour l'année 2022.

Compétence optionnelle « gaz » souscrite auprès du SYDER

Le Conseil Municipal précise que la compétence optionnelle « gaz » souscrite auprès du SYDER a été automatiquement supprimée par ce dernier, Lancié n'étant pas concerné par le gaz.

Assistance juridique pour la délégation de service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la délégation par affermage du service d'assainissement collectif, signé avec la Société SAUR et qui arrive à échéance le 31 Décembre 2022, cette dernière s'était engagée à assurer le curage de l'ensemble des bassins du lagunage et l'évacuation des boues au moins une fois pendant la durée du contrat. Le dernier curage complet des bassins de lagunage devant intervenir obligatoirement la dernière année du présent contrat.

Or à ce jour, aucun curage n'a encore été effectué. Monsieur le Maire considère qu'il serait donc prudent de se faire assister d'un avocat dans l'hypothèse d'un litige qui pourrait opposer la commune à la société SAUR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à recourir à un avocat et à poursuivre toutes les formalités nécessaires.

Organisation des bureaux de vote

Le Conseil Municipal prend connaissance des tableaux d'organisation des bureaux de vote pour le scrutin des élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 Avril prochain.

Compte-rendu des commissions :

Commission « Bâtiments et développement économique » :

- L'installation de la vidéosurveillance au point propreté de l'Espace Capella porte ses fruits puisque le nombre de dépôt sauvage est en baisse.
- Les travaux d'étanchéité au-dessus du porche de l'Eglise ont été effectués
- Les élus poursuivent leur travail sur le projet d'aménagement du centre du village, l'OPAC finalise l'étude des coûts. La commission a analysé les différents choix possibles de l'aspect extérieur des bâtiments ainsi que de la place et notamment l'implantations des arbres
- Panneaux photovoltaïques : l'installation d'ombrières sur le parking du Gymnase a été validées et une étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Espace Capella

Commission « Vie scolaire / fleurissement » :

- Situation sanitaire à l'école – retour au niveau 1 : le port du masque en extérieur est supprimé et l'interdiction de brassage des classes est levée
- Un projet d'activités artistiques et culturelles à l'école est à l'étude, en lien avec la CCSB
- Un agent technique pour l'entretien des bâtiments communaux (Ecole, Mairie, Salle Drut) sera prochainement recruté suite au départ de l'agent en place
- Festiv'été : une séance de ciné plein air aura lieu le 29 Juillet, sur l'aire de loisirs de l'Espace Capella

Commission « Voirie et Vie associative » :

- La programmation des travaux de voirie 2022 est en cours et sera défini au vu des chiffrages : une priorité sera donnée à la réfection de la route des Bruyères, seront également étudiés la faisabilité des travaux sur la rue de la Cave, le Chemin du Pré-Pragnot et l'impasse des Lilas
- L'implantation de 7 candélabres Rue du Chatelard est à l'étude
- Le marquage au sol de la rue des Terres Dessus sera finalisé lorsque les conditions météorologiques le permettront.
- La pose d'un sens interdit sur la contre-allée de la Place des Pasquiers est également à l'étude
- Un projet de création d'une zone de co-voiturage est prévu sur Lancié, éventuellement à proximité de l'Espace Capella
- Les travaux de raccordement de la 1^{ère} tranche de mise aux normes de l'assainissement n'ont pas pu être réalisés en raison de la présence d'eaux usées dans la canalisation d'eaux pluviales. De nouveaux contrôles vont être effectués.
- Une remise de coupes, financées par la commune aura lieu lors d'un Championnat des patinages les 5 et 6 Mars prochain.

Points divers :

- Le Conseil Municipal sollicite l'agence de l'Eau et souhaite donner délégation de signature au président du SMRB pour le contrat du bassin qui regroupe notamment un projet de désimperméabilisations des cours de l'école et la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement
- Projet centre-village : une subvention sera sollicitée auprès de la Région pour la place dans le cadre du contrat « Ambition Région »
- Un emploi non permanent a été créer pour le remplacement d'un agent durant un congé maternité : il prendra effet le 7 Mars à mi-temps, puis à plein temps à partir du 1^{er} Mai
- Une convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif avec le département a été validée par le Conseil
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :
 - o Le Tour cycliste Beaujolais passera sur la commune le 19/06/2022
 - o Une journée de nettoyage aura lieu le samedi 23 Avril à 08h00
 - o Une réunion de quartier aura lieu le mardi 3 Mai à 20h00 à l'Espace Capella
- Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Jean Pierre LUGARINI, conseiller municipal, qui a réalisé bénévolement le bulletin municipal d'une qualité exemplaire.

A Lancié, le 8 Mars 2022,

**Le Maire,
Jacky MENICHON**

